Posté par: formations-concours Publiée le : 3/11/2008 10:29:35

Les titulaires du baccalauréat professionnel de Technicien GéomÃ"tre - topographe exerceront leur activité professionnelle en cabinet ou entreprise de géomÃ"tre-expert foncier, dans des sociétés de topographie, des entreprises du secteur de la construction ou des collectivités territoriales. 1 Domaines d'intervention

Le titulaire du baccalauréat professionnel de Technicien GéomÃ"tre -topographe est amené Ã participer à l'ensemble des activités du géomÃ"tre. Ceci constitue un large panel de tâches très diverses, menées aussi bien en extérieur sur le terrain qu'en intérieur au bureau. Elles nécessitent l'utilisation d'un matériel de haute technicitéÂ: tachéomÃ"tres électroniques, appareils de levés robotisés, positionnement par satellite ainsi que de logiciels professionnels dédiés au calcul et au dessin assistés par ordinateur. Chaque projet est nouveau, chaque terrain a ses particularités, chaque contact (clients, élus, techniciens du BTP) est différent. Le titulaire du baccalauréat professionnel de Technicien GéomÃ"tre topographe exerce ces activités dans cinq domaines d'intervention : 1.1. Topographie Levers planimétriques et altimétriques • Implantations d'ouvrages de plans1.2. Foncier immobiliÃ"res • Etat descriptif de division de copropriété • Division en volumel.4. Urbanisme, paysage et aménagement • Production de documents administratifs (certificats d'urbanisme règlements d'urbanisme, déclaration de travauxâ€i) • Participation à la conception des opérations d'aménagement (lotissements, zones d'aménagement concerté, aménagement foncier rural…) • Participation à la conception des projets d'infrastructures 1.5. Interventions spécifiques d'information géographique (SIG) a€¢ Imagerie numérique et photogrammétrie terrestre

2 Emplois concernés Le titulaire du baccalauréat professionnel de Technicien GéomÃ"tre topographe trouve une insertion professionnelle dans : • les cabinets de géomÃ"tres experts ; • les sociétés de topographie ; • les bureaux d'étude techniques ; • les services techniques des collectivités : villes, communautés urbaines, départements, régions ; • les entreprises du bâtiment et des travaux publicsÂ; • les entreprises gestionnaires de réseaux : adduction d'eau, assainissement, électricité, télécommunications ; • le secteur de l'environnement : parcs naturels, agences de l'eau. Dans l'ensemble de ces structures, l'emploi visé est un emploi de technicien. Il peut éventuellement postuler à des concours lui permettant d'intégrer : les services déconcentrés de l'Equipement, de l'Agriculture, de l'Environnement ; la fonction publique territoriale ; le cadastre ; l'Institut Géographique National. 3 Activités du technicien géomÃ"tre - topographe II exerce son activité dans les cinq domaines suivants d'intervention du géomÃ"tre-expert : 1 Techniques topographiques Ce technicien participe à l'établissement des plans descriptifs du terrain en planimétrie et en altimétrie, que produit le géomà tre à partir des levers topographiques qu'il effectue. Il participe également aux missions d'implantation (de lotissements, d'infrastructures routiÃ"res, de bâtiments) et de métrologie (mesures de haute précision en milieu industriel ou sur ouvrages d'art). 2 Techniques foncià res Le technicien

qéomÃ"tre - topographe assiste le géomÃ"tre-expert dans la fixation des limites des biens fonciers, que ce dernier est seul habilité à établir. Il l'assiste également dans la préparation des documents organisant des mitoyennetés, des divisions fonciÃ"res et des servitudes. Il contribue à la mise à jour et à la conservation des données concernant la délimitation et la consistance de la propriété fonciÃ"re. 3 Techniques immobiliÃ"res Le technicien géomÃ"tre - topographe contribue à l'établissement des différents documents permettant la mise en copropriété des immeubles. Il participe au mesurage de superficie. 4 Urbanisme, paysage et aménagement Sous l'autorité du géomÃ"tre, le technicien géomÃ"tre - topographe participe aux missions d'ingénierie et de maîtrise d'Å"uvre des projets menés par les collectivités territoriales et les aménageurs privés en matià re de voiries et de réseaux, d'infrastructures, de récolement des ouvrages, de requalification d'espace public, d'aménagement de centre bourg ou de zones d'activités, d'aménagement foncier rural. 5 Interventions spécifiques Le technicien géomÃ"tre topographe peut participer à la mise en place, par le géomÃ"tre en partenariat avec les élus locaux, des systà mes d'information géographique (SIG) qui servent d'outil de suivi et d'aide à la décision dans différents domainesÂ: prévention des risques majeurs, gestion des transports et des déplacements, diagnostic de la voirie communale, inventaire du logement social, gestion des réseaux (assainissement, eau potable, électricité, télécommunications), du mobilier urbain (éclairage public)…

4 Evolution de carriÃ"re

En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, plusieurs types d'évolution sont possibles. Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien géomÃ"tre -topographe peut notamment envisager d'accéder à une qualification de technicien supérieur.